

PAR COURRIEL

Québec, le 2 mai 2025

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 1^{er} avril 2025, afin d'obtenir le ou les documents suivants :

- « 1- Tout les coûts reliés au travail de conseiller en gestion (temps supplémentaire, déplacements,etc...) »
 - 2- Le contrat entré la SHQ et l'administration provisoire actuelle.
 - 3-Tout les frais d'avocats reliés à ce dossier. Et d'autres professionnels.
- Période : Depuis août 2023 jusqu'à ce jour. »

Après analyse, nous accédons en partie à votre demande. Vous trouverez le document demandé à la question 2, en pièce jointe. Veuillez noter que certains renseignements ne peuvent vous être communiqués en application des articles 21 et 22 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1).

En ce qui concerne la question 1, le total de la rémunération pour les conseillers en gestion, du 1^{er} août 2023 au 31 mars 2025 est de 4 079 355,18 \$, incluant le temps supplémentaire, les contributions de l'employeur, etc. Toutefois, nous ne détenons pas de document répondant à votre question en ce qui a trait aux déplacements des conseillers en gestion. En effet, bien que les frais de déplacements du personnel de la SHQ soient diffusés sur notre site Web, nous n'avons de document concernant exclusivement ce type d'emploi.

... 2

Finalement, nous ne détenons pas de document répondant à la question numéro 3.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Responsable de l'accès aux documents et de
la protection des renseignements personnels,

(Original signé)

FADI GERMANI

N/Réf. : 2025-2026-01